

Les rythmes scolaires, l'aménagement du temps scolaire et l'enfant

Sur l'initiative de la ministre déléguée à l'Enseignement scolaire, la question des rythmes scolaires vient de resurgir début mars. On peut s'interroger sur les raisons de ce subit empressement. Toujours est-il que « d'ici à juin 2001, toutes les écoles devront avoir organisé un débat sur la question (1) » S'il est rappelé qu'aucun modèle n'est imposé, le report au mercredi du temps scolaire du samedi, et ce qu'il entraîne, est à mettre en débat partout où l'école fonctionne selon la semaine de cinq jours.

On se trouve donc dans la situation devenue habituelle où on va demander aux enseignants, parents et élus de se prononcer. Quelle information leur aura-t-on fournie sur les résultats des expériences qui se déroulent depuis maintenant plusieurs années ? Une fois de plus, chacun se positionnera en fonction de ses intérêts propres.

Pourtant, 30 % des écoles sont concernées. Sur ce nombre, 25,8 % fonctionnent en semaine de 4 jours et 4,2 % en semaine de 5 jours avec des aménagements (2). On dispose donc d'un panel d'enfants et d'enseignants largement suffisant pour entamer enfin une analyse scientifique des effets de ces organisations. Pourquoi s'y refuse-t-on alors que les scientifiques le réclament depuis longtemps ?

Nous risquons encore, si l'on n'y prend garde, de jouer aux apprentis sorciers. Dans ce domaine aussi, le principe de précaution ne devrait-il pas s'appliquer ? On ne sait rien sur le plan scientifique quant à l'existence d'un éventuel rythme hebdomadaire. Par contre, les facultés d'adaptation des humains « sont d'abord étroitement tributaires de phénomènes-clés qui se reproduisent identiques à eux-mêmes toutes les vingt-quatre heures (les rythmes circadiens), au cours de la journée (les rythmes ultradiens) et d'un jour à l'autre (3) ». Aussi, « un aménagement de la semaine scolaire qui ne repose pas sur un réaménagement de la journée scolaire, est dépourvu de sens, à moins de considérer que l'enfant est « quantité » négligeable en face de la société des adultes (4) »

Cela n'a pas empêché de nombreux départements de mettre en place la semaine de quatre jours !

Dans ce cas, « la tentation est forte de rassembler en quatre jours les activités et tâches jugées fondamentales qui étaient auparavant réparties sur quatre jours et demi, souvent au détriment de celles qui sont habituellement considérées comme moins fondamentales (activités physiques et sportives, arts plastiques, musique...) (5) ». Les inspecteurs généraux signalent d'ailleurs dans leur rapport que : « la semaine de quatre jours favorise la vie familiale en fin de semaine ; laisse certains enfants désœuvrés pendant trois jours par semaine quand il n'y a aucun accompagnement de cette mesure ; occasionne souvent une réduction du temps effectif d'enseignement (surtout dans les secteurs où les jours de rattrapage sur les vacances connaissent un absentéisme certain) ; est parfois source de fatigue supplémentaire (effets chrono-biologiques maximaux au cycle II et s'estompant au cycle III) ; favorise moins les rencontres entre parents et enseignants (le samedi peut être un jour de plus grande disponibilité des parents) (6) ».

De plus, la durée des vacances intermédiaires se trouve régulièrement amputée de quelques jours. Or, « des vacances qui durent seulement une semaine ne paraissent pas suffisantes pour que les enfants se reconstituent suffisamment (...). Nous pouvons faire (...) l'hypothèse forte que des « plages » d'une durée minimale de deux semaines autorisent une récupération plus complète et mieux vécue, puis une moindre fatigabilité au retour en classe, à condition de donner à chaque enfant la possibilité de se réaliser dans ses dimensions d'enfant, chez lui et à l'extérieur. (7) »

L'enfant doit être au centre du système, nous dit la loi d'orientation. A-t-on pourtant pris la peine de demander l'avis des enfants, de tous les enfants concernés ? S'est-on interrogé, comme l'exige la Convention internationale sur les droits de l'enfant, sur l'intérêt supérieur de l'enfant ?

Force est de constater que les enfants qui sont particulièrement pénalisés par ces journées de classe trop longues (la France est parmi les trois pays développés dont la journée scolaire est la plus longue du monde) sont les enfants dont le rythme veille/sommeil est perturbé ou qui ont un déficit de sommeil. Inutile de préciser qu'ils sont plus nombreux dans les zones urbaines où les familles cumulent difficultés matérielles, morales et sociales. S'est-on interrogé sur le bénéfice que peuvent tirer de la libération du samedi les enfants dont les parents travaillent ? Qui prendra en charge les enfants dont les familles vivent dans des conditions qui les empêchent de se consacrer à leurs enfants en leur apportant le cadre et le soutien dont ils ont besoin ?

Si notre ambition est de permettre à tous les enfants, y compris ceux issus des milieux populaires, de construire leurs apprentissages, nous ne pouvons nous satisfaire de solutions improvisées. Nous devons, avant tout, chercher les solutions qui permettent d'améliorer les apprentissages de ceux qui sont déjà les plus défavorisés et non celles qui ne font qu'accroître les inégalités.

Jean-Marie Fouquier

(1) Guide pratique pour l'aménagement des rythmes scolaires, mars 2000.

(2) Éléments du rapport de synthèse de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, mars 2000.

(3) Hubert Montagner, Jacques Paty, François Testu, Yvan Touitou, Guy Vermeil, *Vous avez dit rythmes scolaires ?*, Libération, lundi 6 mars 2000.

(4) Hubert Montagner, Jacques Paty, François Testu, Yvan Touitou, Guy Vermeil, op. cit.

(5) Hubert Montagner, Jacques Paty, François Testu, Yvan Touitou, Guy Vermeil, op. cit.

(6) Éléments du rapport de synthèse de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, op. cit.

(7) Hubert Montagner, Jacques Paty, François Testu, Yvan Touitou, Guy Vermeil, op. cit.